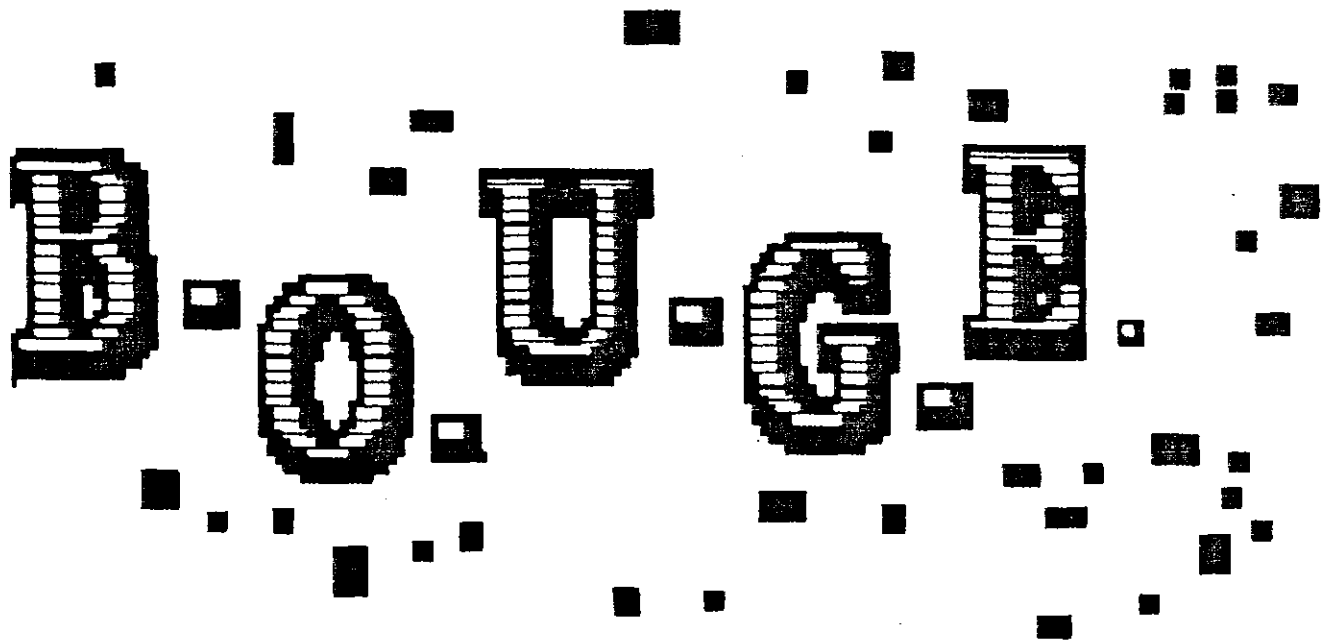




BULLETIN DE LIAISON

DU

C.I.A.F.T.

Nouvelles d'Abitibi
et du Témiscamingue

Vol. 4 No. 12
Eté 86

TABLE DES MATIÈRES

Des effets du Lobbying	p.1
Le rapport de la consultation sur la Politique familiale.....	p.2
Des nouvelles de l'Abitibi et du Témiscamingue.....	p.5
L'affaire LUCIE LAPERLE, ex-directrice à Brink's Canada Ltée.....	p.9
Carte géographique.....	p.12
Colloque en intervention féministe à Rouyn Noranda:	p.13
"CHANGER LES RÈGLES DU JEU"	
Femmes et développement régional de l'Abitibi-Témiscamingue.....	p.15
Portrait de la femme au travail en Abitibi-Témiscamingue.....	p.17
Situation et orientation scolaire des FILLES au Québec et en Abitibi-Témiscamingue.....	p.19
Les femmes et les nouvelles technologies: pourquoi sommes-nous si peu nombreuses?	p.22
L'aide sociale et l'obligation de demander une pension alimentaire.....	p.24
Programme de retour aux études post-secondaires pour les bénéficiaires d'aide sociale.....	p.26
Les nouvelles politiques sur la formation professionnelle des adultes, un recul pour les femmes?	p.29
Agenda du C.I.A.F.T.	p.32
Nouvelles brèves	p.34
Annonces-et-vous	p.35

DES EFFETS DU LOBBYING

Il est sûrement intéressant de se demander si, dans le processus politique, le lobbying des femmes et celui du C.I.A.F.T. en particulier ont une influence sur les décisions gouvernementales.

L'action de lobbying en soi peut-être une activité qui rapporte: en plus de procurer un sentiment d'accomplissement et de participation, le lobbying permet de nous faire connaître, autant des partenaires socio-économiques, que des instances des gouvernements.

Cependant, le lobbying peut être source de frustration lorsqu'il n'aboutit pas aux changements escomptés. Le C.I.A.F.T. investit beaucoup dans ce type d'activité; pour ne parler que de dossiers dont je suis présentement responsable, les représentations du C.I.A.F.T. à la Commission consultative sur le travail (Commission Beaudry) ont exigé beaucoup d'énergie et de disponibilité pour des résultats qui tardent encore à se concrétiser... et demandent encore des démarches auprès des responsables gouvernementaux du dossier. Quant au chapitre de l'adoption de la réglementation concernant les programmes d'accès à l'égalité, le lobbying est renforcé par une coalition (Coalition des femmes pour l'accès à l'égalité). Cela offre l'avantage de pouvoir échanger des renseignements entre les membres de cette coalition. La spécificité de son intervention (sur un sujet très précis) et le nombre imposant de ses membres, donne aussi du poids à son action politique.

Le lobbying des femmes peut vraiment être efficace, un exemple est celui de l'article 28 de la Charte canadienne des droits et libertés (garantissant l'égalité des droits pour les deux sexes) qui fut adopté grâce aux pressions de groupes de femmes.

Encore faut-il y mettre beaucoup d'énergie, d'habiletés politique et de persévérance, ce que le C.I.A.F.T. s'efforce de faire.

Denise Perron
vice-présidente

On suggère un salaire pour la production domestique et on fait plusieurs recommandations au ministère.

Elles ont travaillé au projet: Information au féminin. Les objectifs de ce projet étaient d'informer et de sensibiliser les femmes de La Sarre et des environs sur les tranquillisants mineurs et l'alcool à l'aide du document préparé par Santé et Bien-Etre social Canada: "C'est pas grave, c'est rien que vos nerfs".

Près de 800 femmes ont reçu de l'information directe. Elles ont participé à l'émission: "Contact" à C.K.R.N. et ont aussi fait 14 émissions à la radio C.K.L.S. de La Sarre.

Ce projet s'est clôturé par un colloque sur la santé des femmes en avril 1983 à La Sarre. 230 personnes ont participé aux ateliers. Suite à quoi des recommandations ont été faites au Centre hospitalier, à la Commission scolaire ainsi qu'aux médecins. Finalement, en avril 1985, un cours sur l'initiation au marché boursier est organisé à La Sarre.

DOSSIER: A.F.E.A.S.

À l'A.F.E.A.S. leurs actions sont plutôt d'ordre provincial. Ces femmes ont présenté plusieurs mémoires depuis les 5 dernières années.

En octobre 85: Consultation sur le règlement des programmes d'accès à l'égalité

En mars 85: Consultation sur le Livre Vert sur la politique familiale

Automne 84: Consultation commission Beaudry

Automne 83: Consultation pour un nouveau mode de scrutin.

Des actions régionales:

1. 1984-85: Une action fut menée afin que soit utilisé le terme "Travailleuse au foyer" sur les listes électorales municipales.

Pour ce faire, on a envoyé une lettre aux M.R.C.; une lettre aux secrétaires de 106 municipalités; une lettre à tous les groupes féminins de la région. La plupart des municipalités ont accepté, trois ont refusé catégoriquement.

L'objectif était la reconnaissance du statut de "travailleuse au foyer" par l'utilisation d'un terme unique.

2. Novembre 85: Organisation de rencontres de groupes féminins avec les candidats du comté de Rouyn-Noranda, Témiscamingue et d'Abitibi-est.
L'objectif était de les sensibiliser à la condition de vie des femmes.

A.F.E.A.S. de Rouyn-Noranda

- En 1980-81: Participation à l'élaboration du programme 25-35, programme visant à aider les femmes de 25-35 ans dans leur cheminement personnel (retour aux études, retour sur le marché du travail).
- En 1981-82: Participation à Carrefour Santé.
Rassemblement de nombreux (es) intervenants (es) en santé.
- En 1982-83: Présentation de trois mémoires:
- Formation professionnelle des filles
- Implantation d'un CLSC à Rouyn-Noranda
- Epandage des phytocides.
- En 1983-84: Participation à un mini-colloque régional: "Travailleuses au foyer".
- Tous les groupes de l'A.F.E.A.S. régionaux ont mené la lutte à la pornographie (voir dossier pornographie).

... Nous devons vous faire part de notre surprise, stupéfaction et étonnement suite aux événements qui ont suivi l'abandon par Madame Laperle de son poste...

... Madame Laperle doit admettre que les dirigeants de la Compagnie ont fait preuve d'une bienveillance généreuse en lui fournissant un appui de tout instant lorsqu'elle faisait face à ses problèmes quotidiens comme directrice de succursale...

... Madame Laperle ne peut nier, et nous désirons appuyer fortement sur ce point, qu'elle a reçu tout au long de son emploi comme Directrice de notre succursale de Val d'Or un soutien moral et un encouragement sans bornes de ses patrons. Il n'est pas de notre intention d'amoindrir certains moments pénibles que Madame Laperle a vécu au début de son emploi à Val d'Or, mais nous pouvons citer de nombreux témoignages semblables de d'autres directeurs qui ont subi un sort semblable.

... Cependant, la Compagnie et ses employés se doivent, dû à la nature de l'entreprise, être conscients également et au plus haut degré de tous les éléments sécuritaires et ceci pour la protection du public en général, de ses employés et de la sauvegarde des valeurs qu'elle transporte. Ceci étant dit, Madame Laperle peut sans doute vous donner les raisons de sa démission...

... En terminant, nous espérons que nous avons pu vous démontrer notre bonne foi et que notre conduite fut sans reproche surtout quant tous les faits sont connus et analysés..."

La Commission des normes du travail a été saisie du dossier par l'avocat de Madame Laperle, Me Jacques Beaulieu de Val d'Or. A cette date, l'enquête de la Commission a rencontré les deux parties et la Brink's a décidé d'aller en Cour.

Après étude sérieuse du dossier, le Comité organisateur de Val d'Or sur l'autonomie économique des femmes a relevé de nombreux éléments qui démontrent qu'il y eut abus de pouvoir de la part de la Compagnie Brink's Canada Ltée.

C'EST POURQUOI le dit Comité sollicite l'appui de votre organisme à la cause de Madame Lucie Laperle, ex-directrice de la Brink's - succursale de Val d'Or, afin que celle-ci ne subisse aucun préjudice en rapport avec sa participation à l'événement tenu à Val d'Or le 15 octobre 85, session qui voulait faire avancer les mentalités par des témoignages d'hommes et de femmes de la région sur l'autonomie économique des femmes.

Nous vous remercions de votre appui que vous pourrez nous faire parvenir à l'adresse suivante:

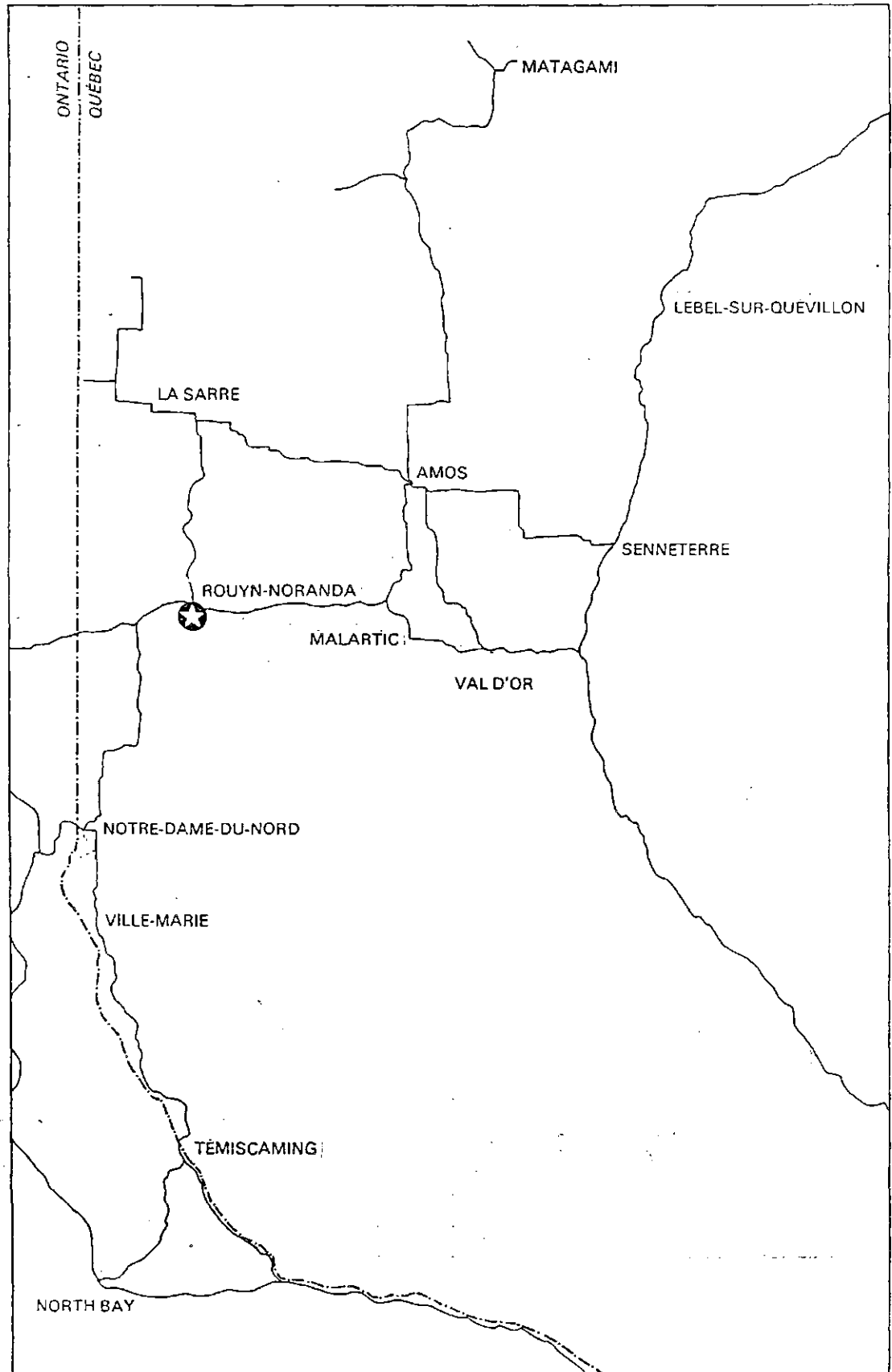
LE COMITE ORGANISATEUR DE VAL D'OR
SUR L'AUTONOMIE ECONOMIQUE DES FEMMES
116, rue Dorion
Val d'Or J9P 5S7

Marie St-Germain, cons. municipale

Dominique Morin, notaire

Chantal Poulin, SEMO-Femmes

Carmen Thouin, travailleuse sociale



solidarité, celle-ci a touché une corde sensible, celle des différences fondamentales qui existent entre les deux réseaux. Plusieurs participantes ont d'ailleurs souligné que les collaborations seraient longues à établir, parce que les organismes gouvernementaux fonctionnent notamment avec des budgets plus élevés que ceux des centres d'aide autonomes.

Au colloque, il n'y a donc pas eu de solution miracle. Plusieurs portes ont été ouvertes et les participantes doivent maintenant suivre ces nouvelles pistes pour trouver certaines solutions à leurs problèmes.

Il est intéressant de noter que bon nombre de participantes provenaient soit du réseau des Affaires sociales, soit des groupes de bénévoles qui assurent un peu partout dans la province les services non offerts par le réseau gouvernemental. Toutes s'intéressent très sérieusement au moyen d'intégrer la dimension féministe à leur vécu, à "changer les règles du jeu".

Ce colloque était organisé par "Le point d'appui de Rouyn", centre d'aide et de prévention des agressions à caractère sexuel.

Ce compte rendu a été produit à partir des communiqués de presse parus dans l'Echo du 8 avril 1986 - Louise Payette, et le Témiscamien du 9 avril 86 - Francine Raymond.



"FEMMES ET DEVELOPPEMENT REGIONAL"

DE L'ABITIBI-TEMISCAMINGUE

Nous reproduisons ici une partie d'un texte présenté par le Comité "Stratégie-Femmes", Comité ad hoc régional mis sur pied en vue d'une meilleure concertation et une participation optimale des femmes au Sommet socio-économique de l'Abitibi-Témiscamingue.

On sait que le contrôle économique de l'Abitibi-Témiscamingue a été exercé par des sociétés étrangères jusqu'au milieu des années 1960 et que la région s'en ressent encore. Depuis, les hommes d'ici sont de plus en plus visibles au niveau économique. Cependant, on entend encore peu parler des apports socio-économiques des femmes, bien que ceux-ci soient très réels et de plus en plus importants.

C'est dans la mesure où une problématique a acquis assez de visibilité pour susciter chez la population en général une prise de conscience:

QUE LA RESPONSABILITE COLLECTIVE SE DEVELOPPE QUE LE CHANGEMENT PEUT S'AMORCER SUITE A DES ACTIONS CONCRETES

Les femmes de l'Abitibi-Témiscamingue ont non seulement cerné les besoins des femmes rendu visible plusieurs problématiques sociales et économiques en région, mais elles ont aussi mis sur pied des services pour y pallier. Il n'y a qu'à constater les réseaux alternatifs développés grâce à l'apport et à l'investissement de groupes de femmes qui ont su faire reconnaître des problèmes qui leurs étaient spécifiques: autonomie économique, santé violence, etc. L'ensemble des services mis en place PAR ET POUR les femmes sont devenus essentiels, tels:

DOSSIER VIOLENCE

Le réseau des maisons d'hébergement pour femmes violentées:

- Alternative pour elles à Rouyn
- Le Nid à Val d'Or
- Mikana à Amos

Les centres d'aide contre les agressions à caractère sexuel

- Le point d'appui à Rouyn
- Assault sexuel secours à Val d'Or
- Le comité d'aide aux victimes d'agression à caractère sexuel à La Sarre.

DOSSIER TRAVAIL

Les femmes et l'Emploi à Rouyn et les SEMO-Femmes dans 6 secteurs.

SERVICE DE GARDE

- Réseau des garderies en Abitibi-Témiscamingue: La Sarre, Rouyn, Val d'Or, Amos, Malartic, Senneterre et Ville Marie.

DROITS DES FEMMES

- Le centre des femmes de Ville Marie
- Les centres de documentation et de références (Ville Marie, Amos, La Sarre)
- L'aide aux monoparentales développée par les Associations de familles monoparentales en région: accompagnement, information, etc.
- Le Regroupement des femmes de l'Abitibi-Témiscamingue
- La Table régionale des intervenantes en condition de vie des femmes.

GROUPES DE SENSIBILISATION ET D'ACTION

- Les comités de femmes en agriculture
- Les AFEAS
- La Cause d'elle de Val d'Or
- Le comité de la condition féminine du Témiscamingue
- Les comités de planning de naissance et de sexualité
- Les comités de condition féminine des syndicats
- Les cercles de fermières
- Action d'Eve de Taschereau
- Les groupes préoccupés par les approches douces en médecine (Ville Marie et La Sarre)
- Etc.

Ce bref portrait de la situation socio-économique des femmes de l'Abitibi-Témiscamingue ne prétend pas couvrir toutes les facettes de la production des femmes, ni toucher tous les champs de leur intervention. Il permet cependant de se familiariser avec les principales préoccupations des femmes de la région, de connaître leurs lieux d'intervention habituels et de pressentir les enjeux importants qui sont en cause si on veut tenir compte de l'apport socio-économique des femmes dans le développement régional.

- N'offrant toujours que peu de souplesse quant à la durée du temps de travail, aux heures d'emploi, aux congés, aux vacances, l'organisation actuelle du travail est peu favorable aux femmes cheffes de familles, ou aux conjointes mères de jeunes enfants.

En conséquence, l'organisation restreint pour les femmes l'accès au travail, mais aussi l'accès aux promotions et limite la mobilité qui leur permettrait de diversifier leurs expériences et d'acquérir de nouvelles compétences.

RETOUBÉES ÉCONOMIQUES

Faciliter l'entrée des femmes sur le marché du travail amène:

- la réduction des coûts d'aide sociale
- la réduction des coûts d'assurance chômage
- l'amélioration des conditions de vie de celles-ci
- L'augmentation de leur pouvoir économique.

CONCLUSION

L'activité économique des femmes ne doit plus être considérée comme une activité de soutien, un simple apport au revenu familial. Les femmes doivent être vues comme des citoyennes à part entière avec les droits et obligations que cela implique.

Leur activité est vitale pour la société

OUI, MAIS... Qu'en est-il de l'autre travail, le travail invisible des femmes:

- comme travailleuse au foyer
- comme travailleuse bénévole
- comme femme collaboratrice???

Les progrès de la condition économique des femmes sont essentiels aux progrès de la condition économique de toute la région. C'est dans les réponses des partenaires socio-économiques, par des engagements fermes que se reflétera la volonté réelle d'apporter des solutions concrètes aux problèmes soulevés par les femmes d'ici. Nous pourrions alors juger de la véritable place qui est consacrée au développement socio-économique de 52% de la population de l'Abitibi-Témiscamingue.

Les personnes qui ont collaboré à la réalisation de ce document sont:

Doris Bernard
Louise Bilodeau
Lucie Blais
Myriam Bouchard

Jolyne Lalonde
Doris Lamontagne
Madeleine Lévesque
Anne-Marie Perron
Denise Stewart

SITUATION DE L'ORIENTATION SCOLAIRE DES **FILLES** **AU QUEBEC ET EN ABITIBI-TEMISCAMINGUE**

Pour l'AFEAS provincial, la formation des filles est considérée comme un dossier prioritaire d'action.

Dans ce sens, depuis octobre 85, l'AFEAS de Rouyn-Noranda a entrepris des actions concrètes auprès de la Commission scolaire et des écoles de niveaux secondaire de la région. Nous désirons que les étudiantes puissent profiter au maximum des outils que le MEQ a produits en vue de les préparer, à choisir une formation qui leurs permettra d'être autonome financièrement.

Les données suivantes représentent la situation réelle de l'orientation des filles. Toutes sont tirées de différentes publications du CSF, principalement du document "Explorons de nouveaux espaces".

C'est à partir de cette réalité que l'AFEAS entreprend des actions afin que le programme d'incitation aux métiers non-traditionnels soit implanté dans les écoles secondaires de Rouyn-Noranda.

Il y a environ quarante ans, en 1946, une canadienne sur quatre faisait partie de la population dite active, c'est-à-dire qu'elle occupait un emploi ou s'en cherchait un. Vingt ans plus tard, cette proportion dépassait le tiers pour atteindre aujourd'hui une femme sur deux.

Durant les quatre dernières décennies, la participation des femmes au marché du travail a donc doublé. Plusieurs spécialistes prévoient qu'en 1990, près des deux tiers des femmes en âge de travailler occuperont un emploi à l'extérieur du foyer. Voilà qui donne au choix d'orientation une importance primordiale. Si les femmes sont plus nombreuses sur le marché du travail, cela ne signifie pas qu'elles sont également présentes dans tous les secteurs d'emplois.

8 femmes sur 10 sont concentrées dans le secteur tertiaire. Elles travaillent dans les services médicaux et sociaux. Le commerce, l'enseignement, l'hébergement et la restauration.

Les professions scientifiques n'occupent que 5% des femmes emploi.

En 1981, 5 occupations accaparaient 40% de la main-d'oeuvre féminine au Québec. 28% de ces femmes occupaient des emplois de bureau (sténographe, teneuse de livres...)

s'agit de génie, électronique et informatique, biotechnologie, physique, agro-alimentaire, avionique, transport et santé.

Les étudiantes se préparent-elles à occuper un emploi qui leur permettra de subvenir à leurs besoins, si elles se retrouvaient seules et à la charge d'enfants?

Si nos filles ne sont pas le plus tôt possible conscientisées de l'importance de leur autonomie financière dans le but d'un partage réel de toutes les responsabilités sociétales, autant sociales qu'économiques c'est que notre société accepte de se priver de ressources prioritaires à son développement.

Miser autant sur nos filles que sur nos garçons, c'est une décision préalable à notre développement socio-économique.

Chantale Trépanier
Conseillère d'orientation
Rouyn

En ce qui concerne la formation professionnelle dispensée par les C.F.P. et les C.E.C., le profil de la distribution par sexe selon la spécialisation suit la même logique: les femmes s'orientent vers les secteurs dans lesquels elles sont traditionnellement concentrées. De plus, elles suivent davantage une formation à temps partiel.

Les femmes ne se forment pas dans des secteurs liés aux nouvelles technologies. Les sciences naturelles, techniques et mathématiques comptent 22.3% de femmes et 77.7% d'hommes; les usineurs-euses et travailleurs-euses des secteurs connexes sont des femmes dans 4.4% des cas et les travailleuses du secteur de la fabrication, du montage et de la réparation représentent 83.2% des effectifs de ce secteur alors que les hommes représentent 16.8%.

Expliquer l'absence des femmes des emplois liés aux nouvelles technologies par leur absence de la formation préparatoire à de tels emplois n'identifie par les mécanismes complexes qui précèdent et influencent les choix d'orientation scolaires. Nous voulions cependant mettre en lumière un phénomène déterminant quant à la place qu'occupent les femmes sur le marché du travail québécois.

Marie-Andrée Beaudoin

Options non traditionnelles

(1) Ce texte résume la recherche intitulée "Les femmes dans la formation professionnelle au Québec" effectuée par Marie-Andrée Beaudoin pour le CIAFT et la PFQ en 1985.

L'AIDE SOCIALE ET L'OBLIGATION DE DEMANDER UNE PENSION ALIMENTAIRE

" L'aide sociale: dernier recours ? Et la pension alimentaire !"

Mme Lamarche se rend au bureau d'aide sociale pour faire sa démarche de prestation, car elle vient de quitter son mari et garde à sa charge ses trois enfants.

Un agent se fait un devoir de lui remettre une liasse de documents à remplir dont un qui attire particulièrement l'attention de Mme Lamarche: une preuve de recours alimentaire par le biais d'une requête légale pour l'obtention d'une pension alimentaire.

Elle s'offusque et précise qu'elle n'a pas l'intention de se faire vivre par son ex-conjoint.

Dans un cas comme celui de Mme Lamarche, elle se verra refuser toute aide monétaire de l'aide sociale tant et aussi longtemps qu'elle n'aura pas fourni tous les papiers complétant son dossier dont la preuve de recours alimentaire (pension alimentaire). Que faire?

Elle n'a pas le choix. Selon la loi, toutes les femmes monoparentales demandant une prestation d'aide sociale doivent fournir cette preuve de requête légale pour l'obtention d'une pension alimentaire.

L'aide sociale étant le dernier recours possible pour combler les besoins essentiels d'une personne, l'ex-conjoint doit assumer sa responsabilité envers les enfants donc: verser une pension alimentaire selon le verdict prononcé par la cour.

Quels types de poursuite un avocat peut-il tenter?

1. invoquer la violence - s'il y a lieu et souligner le danger de plus grands préjudices pour la femme et les enfants si une demande de pension alimentaire est adressée à l'ex-conjoint (inutile d'insister sur la violence si le conjoint à un bon salaire).
2. adresser une lettre à l'agent d'aide sociale stipulant que les demandes sont amorcées et que Madame utiliserait les prestations pour subvenir à ses besoins essentiels ainsi qu'à ceux de ses enfants, jusqu'au règlement de sa cause.
3. Demander à l'aide sociale de verser les prestations car Madame recevra une pension alimentaire sous forme de biens (ex.: vêtements pour les enfants).

L'agent d'aide sociale est en règle avec la loi lorsqu'il exige une preuve de recours alimentaire versus la demande de pension alimentaire. Par contre, il ne peut exiger d'une femme qu'elle se sépare ou qu'elle divorce lorsque cette dernière s'adresse à un bureau d'aide sociale pour obtenir " de l'aide ".

J'espère que cette petite chronique renseignera les femems sur leurs droits.

Jo-Ann Grenier
Directrice générale
Form0sud

PROGRAMME DE RETOUR AUX ÉTUDES POST-SECONDAIRES
POUR LES BÉNÉFICIAIRES D'AIDE SOCIALE

Le mardi, 20 mai 1986, l'Institut de Simone de Beauvoir de l'Université Concordia à Montréal organisait une journée d'information et de concertation sur le programme d'aide financière du gouvernement provincial qui vise à faciliter le retour aux études collégiales et universitaires des chefs de famille monoparentale, bénéficiaires d'aide sociale.

De nombreux problèmes semblent entraver l'application de ce programme, dont le manque d'information de la part du Ministère de la main-d'oeuvre et de la sécurité du revenu et des agents d'aide sociale, ainsi que le manque de soutien des bénéficiaires qui reprennent des études après plusieurs années d'absence. Notons pour terminer la menace de son annulation prochaine.

Pour faire le point sur ce programme d'aide financière, plusieurs intervenants/es se sont réunis/es; des représentants des ministères provinciaux concernés (main-d'oeuvre et sécurité du revenu, éducation), des agents de bureaux d'aide financière des Cegeps et des universités, des représentants/es d'organismes communautaires, et des bénéficiaires de ce service.

M. André Jolin, du Ministère de l'éducation, service des prêts et bourses nous a rappelé les améliorations apportées au régime des prêts et bourses au cours des dernières années au fur et à mesure que des étudiants/es chefs de famille monoparentale s'inscrivaient en plus grand nombre et nous informe d'une prochaine révision en profondeur de ce service. Les mémoires et recommandations à cet effet seront reçus jusqu'au 16 juin 86. L'orientation de ce service va vers une harmonisation avec les autres services sociaux et le Livre blanc sur la fiscalité.

Quelques pistes de réflexion à explorer:

- . versements mensuels de l'allocation
- . prêt de l'aide sociale pour la période d'été
- . règlement accéléré en début d'année et régularité des versements
- . qualité accrue des services d'information et d'aide offerts dans les institutions scolaires.

M. René Potier, du Ministère de la main-d'oeuvre et de la sécurité du revenu nous a brossé un court historique du programme de retour aux études post-secondaires. Instauré en décembre '84, peu après la mise sur pied de l'opération Décllic pour les 18-30 ans et suite à la pression de quelques groupes dont le CIAFT et la FAFMQ, le programme de retour aux études post-secondaires est un programme volontaire qui a accueilli depuis sa mise sur pied effective en janvier '85 environ 1400 personnes dans les Cegeps et les universités, dont 97% sont des femmes.

Il vise à accroître l'employabilité des bénéficiaires d'aide sociale qui reçoivent des prestations depuis au moins 2 ans consécutifs.

Nous rappelons que ce programme d'aide financière pour des chefs de famille monoparentale (homme ou femme) bénéficiaires d'aide sociale qui désirent entreprendre ou compléter des études collégiales ou universitaires est disponible sur une période d'un an et demi ou 3 sessions d'études, après quoi le bénéficiaire devient, comme tous les autres étudiants, éligible au régime des prêts et bourses.

Mais durant ces 3 sessions, cet/te étudiant/e continue de recevoir ses prestations régulières d'aide sociale, plus une allocation de 100\$ par mois (couvrant principalement les transports). Les frais de scolarité sont payés à l'institution scolaire directement par le bureau d'aide sociale qui paie aussi le matériel scolaire et les livres sur présentation des reçus. L'aide sociale alloue également 10\$ par jour par enfant pour les frais de garderie et 200\$ pour aider au déménagement si l'étudiant/e doit se rapprocher de l'institution scolaire qu'il fréquente.

Les bénéficiaires du programme et les conseillers dans les bureaux d'aide financière dans les institutions scolaires se plaignent que:

- il est difficile d'avoir de l'information sur le programme de retour aux études post-secondaires; les agents d'aide sociale l'offrent peu ou pas aux bénéficiaires, ou le connaissent mal.
- il n'y a pas de définition des coûts réels remboursables quant au matériel scolaire; on ne sait pas bien ce qui peut être remboursé ou pas. Par exemple, pour un cours en mathématiques, une calculatrice "spécialisée" est-elle admissible dans ces frais?
- retourner aux études à plein temps, c'est une charge souvent trop lourde pour une personne qui a abandonné ses études depuis plusieurs années.
- les frais de garderie (10\$/jour/enfant) ne sont pas réalistes et ne tiennent pas compte des sessions d'étude additionnelles, le soir par exemple.

CONCRÈTEMENT...

1. On nous assure que certaines institutions scolaires ont parfois encore de la place à ce temps-ci de l'année. Donc, qu'il serait possible en juin ou au mois d'août de s'inscrire pour la session de SEPTEMBRE '86.

Ce projet pilote de retour aux études post-secondaires SE TERMINE EN DÉCEMBRE '86; pour l'instant il est impossible de savoir s'il sera prolongé, adopté définitivement ou annulé.

Par contre, celles et ceux qui auront commencé leur formation à l'intérieur de ce programme sont assuré/es d'avoir leur 3 sessions comme prévu.

IL VAUT DONC LA PEINE D'ESSAYER DE S'INSCRIRE POUR SEPTEMBRE PROCHAIN.

COMMENT FAIRE?

S'informer à l'institution scolaire (Cegep ou université) si, dans le cours ou la discipline choisi, les inscriptions sont encore possibles.

Prendre contact avec un/e agent/e d'aide sociale et s'inscrire à un programme de retour aux études post-secondaires. Si quelques difficultés, se présentent, il est possible de voir la personne en charge des programmes du bureau d'aide sociale, ou le gérant du bureau.

Pour les personnes déjà inscrites à ce programme: faire immédiatement votre demande de prêt et bourse si septembre coïncide avec la session d'étude, car dès janvier 87, vous redevenez un étudiant régulier et apte aux prêts et bourses.

Pour de plus amples informations veuillez contacter le bureau d'aide financière de votre Cegep ou de l'université fréquenté.

HUGUETTE LIMOGES
AGENTE DE LIAISON
FAFMQ.

LA NOUVELLE POLITIQUE SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES ... UN REcul POUR LES FEMMES?

Au moment où s'achève la négociation Fédérale-Provinciale sur la formation professionnelle des adultes, nous commençons à peine à entrevoir les changements majeurs qui s'opéreront dans les prochains mois. En effet, pendant toutes les discussions qui ont entouré cette négociation, on a très peu parlé du contenu des programmes et des répercussions pour la clientèle "femmes".

C'est à la conférence des premiers ministres, en février 1985 à Régina que les principes de la nouvelle politique fédérale de formation et de développement de l'emploi à été annoncée. Le gouvernement du Québec a donné son accord et s'est dit prêt à collaborer pourvu qu'il demeure maître d'oeuvre en formation professionnelle.

À la fin de juin 1985, Madame Flora McDonald annonce publiquement les nouvelles orientations de son ministère sur la formation des adultes et le développement de l'emploi dans un document intitulé "La Planification de l'Emploi". Par sa nouvelle stratégie, Ottawa remet en question le programme de formation en institution prévu aux accords de 1982-1986.

Depuis le dépôt de la politique "La Planification de l'emploi", les hauts fonctionnaires du MMSR et de la C.E.C. négocient les modalités d'application. Le gouvernement provincial se dit menacé dans son rôle prépondérant en matière de formation professionnelle et le gouvernement fédéral veut dorénavant avoir un droit de regard sur les mécanismes de planification de formation de la main-d'oeuvre québécoise; donc Ottawa ne se contenterait plus d'être une agence de financement.

Il faudra maintenant voir la formation professionnelle des adultes comme une partie intégrante de la politique "La Planification de l'emploi" qui se veut une stratégie articulée autour des axes suivants:*

. Trois programmes de soutien à l'emploi; dont "le développement de l'emploi", "l'intégration professionnelle et/ou réintégration professionnelle", et le développement des collectivités. Ces trois programmes ont un volet d'information. Il y a eu une entente de conclue et ces programmes sont actuellement en place.

. Deux programmes pour les personnes en emploi, dont l'un appelé "acquisition des compétences" et l'autre "pénurie de main-d'oeuvre spécialisée". Il n'y a aucune entente sur ces deux programmes.

* La planification de l'emploi, pour réaliser notre potentiel
(Juin 1985) Emploi et immigration Canada.

. Structure régionale de participation qui verrait à la définition des besoins et à l'évaluation des programmes. Structure qui ressemble en beaucoup de points à la C.F.P. On serait présentement à entrevoir une situation de compromis sur ce point litigieux.

. Formation en institution (PNFE): Officieusement il y aurait eu une entente. Cette entente se terminerait le 31 mars 1989. La formation financée se ferait sous forme d'achats directs (forme traditionnelle-cours dispensée par le réseau public) et indirects. La planification des achats directs et indirects devrait être en fonction de chacun des programmes de la "Planification de l'Emploi".

Concrètement les nouvelles ententes sur les changements d'orientation de la Formation Professionnelle pour adultes en établissement (PNFE) toucheront à très court terme la clientèle "femmes". Nous pouvons déjà en faire les constats suivants:

. Diminution importante des cours de formation professionnelle offerts dans les secteurs traditionnels (liste officielle des achats directs pour 1986-1987).

. Le principe de 5 places réservées aux femmes dans les formations non-traditionnelles ne s'applique plus depuis avril '86.

. "Premier arrivé, premier servi" qui avait été retenu comme principe de base pour la formation de la liste d'attente "serait sur le point de disparaître."

. Une personne qui a travaillé à temps plein (30 heures et plus/semaine) pendant 24 des 30 dernières semaines ne peut être inscrite en formation générale ou professionnelle.

. Les critères de sélection des participantes devront être conformes aux différents programmes de la Planification de l'Emploi; ce qui peut vouloir dire qu'une femme ayant travaillé pendant plusieurs années dans un secteur d'emploi et qui désire se réorienter pour des raisons autres que la condition du marché du travail n'aura pas nécessairement accès à un programme de formation en établissement. D'après les nouveaux critères, elle ne sera pas considérée comme "défavorisée" sur le plan de l'emploi.

. Les femmes qui ont été absentes du marché du travail depuis plus de 3 ans, ne risquent-elles pas d'être dirigées vers le programme "Réintégration professionnelle"! Il serait bon de se rappeler que plusieurs organismes de femmes ont déjà contesté ce programme que l'on considère discriminant pour les femmes mariées par sa forme de rémunération et discutable pour ce qui est de la formation offerte. Dans l'ensemble ce programme s'inspire largement des stages en milieu de travail.

Et pour terminer, il faut se rappeler que l'accès à la formation professionnelle sera prioritairement donné aux groupes cibles qui sont:

- les chômeurs chroniques;
- les jeunes qui ont abandonné leurs études et qui ne peuvent trouver de travail;
- le nombre croissant de femmes qui redeviennent membres de la population active;
- les travailleurs qui doivent se recycler pour ne pas être licenciés ou déplacés;
- les travailleurs des collectivités les plus durement touchées par un ralentissement économique, qui ont besoin de nouvelles possibilités d'emploi à long terme.

L'adoption des différents programmes de la Planification de L'Emploi constitue la plus importante réforme qui ait été apportée aux programmes de formation et de création d'emplois. Nous devons donc être très attentives à l'implantation de ces divers programmes.

SUZANNE GIRARD. T.N.T.

AGENDA DU C.I.A.F.T.

AVRIL

- 4-5-6 Lyse Leduc assiste au colloque Québécois sur l'intervention féministe à Rouyn Noranda.
- 8 La coalition de l'Éducation des Adultes organise une rencontre sur les négociations fédérales/provinciales au Centre St-Pierre Apôtre à Montréal; Suzanne Girard y assiste.
- 18 "Forum des Femmes", organisé par la C.E.Q.; Evelyne Sheehy est présente.
- 22 Francine Jeannotte assiste à la rencontre avec Solidarité Populaire Québec.
- 22 Lyse Leduc est présente au Congrès annuel de la F.F.Q.
- 28 Lyse Leduc et Evelyne Sheehy présentent un mémoire sur la garde d'enfant au Comité d'étude fédéral.

MAI

- 1er Evelyne Sheehy fait l'écoute du budget Wilson
- 5 Conseil d'administration du C.I.A.F.T.
- 5 Marie-Andrée Beaudoin rencontre Madame Jeannine Mc Neil (représentante des groupes de femmes au bureau de la coordination de la recherche)
- 12 Denise Perron rencontre Lucie Pépin.
- 13 Francine Jeannotte assiste à une réunion à Solidarité Populaire Québec.
- 14 Conférence de presse sur L'ACCÈS À L'ÉGALITÉ; Lyse Leduc représente le C.I.A.F.T.
- 15 Conférence téléphonique avec les Directrice des SEMO-FEMMES, organisée par le C.S.F.
- 18 Denise Perron est présente au panel "LOBBY DES FEMMES, MYTHE OU RÉALITÉ".
- 20 Journée de réflexion sur les programmes de retour aux études post-secondaires, organisée par l'Université Concordia; Huguette Limoges y assiste.
- 21 Evelyne Sheehy participe à l'assemblée générale de Relais-Femmes.
- 26 Lyse Leduc rencontre Louise Harel à son bureau de comté.
- 29 Dépot du PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL EN MATIÈRE FÉMININE avec Madame Monique Gagnon-Tremblay. Quatre membres du C.I.A.F.T. sont présentes: Lyse Leduc, Denise Perron, Suzanne Blache, Martine Roy.
- 30-31 Congrès du N.A.C. à Ottawa (Comité canadien d'action); Lyse Leduc y participe.

JUIN

- 2 Lobby annuel du N.A.C. auprès des trois partis politiques fédéraux: Progressiste Conservateur, Libéral, Nouveau Parti Démocratique.
- 3 Francine Jeannotte assiste à la réunion de Solidarité Populaire Québec.
- 4 Congrès de la C.S.N.; Francine Jeannotte participe à l'atelier " Le syndicat et les groupes".
- 4-5-6 Colloque: "Des acquis à consolider"; Suzanne Bélanger et Geneviève Daigneault y assistent.
- 5 Rencontre d'information avec le Collectif des femmes immigrantes; José Gauvreau y participe.
- 6-7 Colloque: "Femme et mathématique"; Mireille Bernard est présente.

A VENIR EN JUIN

- 11 Lyse sera présente à la Conférence de presse organisée par la coalition pour l'aide sociale avec l'appui des groupes de femmes.
- 13 Colloque: "Bâtir et enrichir un programme d'accès à l'égalité"; Denise Perron sera présente pour le C.I.A.F.T.
- 16 Conseil d'administration du C.I.A.F.T.
- 16 Lyse Leduc sera panelliste dans le cadre d'un cours aux étudiants/es en Maîtrise aux Hautes-Études Commerciales.
- 16 Francine Jeannotte et Marie Laurier assisteront à la réunion du comité d'orientation de la C.F.P.

Nouvelles...

Brèves

NOMINATION

Denise Perron, Vice-Présidente du CIAFT a été nommée au comité aviseur sur les programmes d'accès à l'égalité.

Toutes nos félicitations.

Bienvenue aux nouveaux groupes membres

Options Non-traditionnelles
91, rue St-Jean, suite 300
Longueuil Qc
(514) 646-1030

Association Monoparentale
Rayon d'Espoir
600, 2e Rue, est
La Sarre Qc
J9Z 2Y9
(819) 333-2454

Transition'Elle
1146, rue Commerciale
St-Romuald Qc
G6W 1X2
(418) 839-3109

Vacances

Veillez prendre note que les bureaux du CIAFT seront fermés entre le 7 juillet et le 4 août 1986.

Deux membres du CIAFT partent en mission

Évelyne Sheehy: 2 semaines en Belgique afin de rencontrer des groupes en rapport avec la politique familial.

Monique Vallée: s'en va en Suède dans le but de compléter sa recherche en reconnaissance des acquis.

BONNES VACANCES À TOUTES!

ANNONCES - ET - VOUS -

AU BAS DE L'ÉCHELLE annonce la publication de la quatrième édition revue et corrigée de:

Quand on n'est pas syndiqué/es, quels sont nos droits?

Cette quatrième édition comprend plein de renseignements qui serviront à la défense des droits des travailleurs/euses non-syndiqué/es. Entre autres, on y retrouve de l'information sur:

- les conditions minimales de travail;
- la santé et la sécurité au travail;
- la discrimination au travail;
- le droit de se syndiquer;
- l'assurance chômage, l'aide juridique, l'aide sociale.

Commandez à: Au bas de l'échelle
6339, A, Drolet, Bureau 305
Montréal Qc
H2S 1T1
(514) 270-7878

Prix: 3.00\$ + frais d'envoi

Nouvelles publicitaires du ministère de l'Éducation

Du temps pour l'amour ... les enfants ... le travail ... les autres... soi, est un outil d'intervention qui s'adresse aux enseignantes et intervenantes en contact avec des adolescentes; il est présenté sous forme de fiches d'animation pédagogiques et propose cinq thèmes de réflexion:

L'amour - les enfants - le travail - les autres - soi.

Il est disponible en s'adressant au:

Ministère de l'Éducation
Coordination à la condition féminine
1035, de la Chevrotière, 14e étage, "G"
Québec Qc
G1R 5A5 tél: (418) 643-3241

Le plan d'action triennal " Éducation/condition féminine 1985-1988 est aussi disponible au Ministère de l'éducation, à la même adresse.

Point tournant

Projet expérimental de mini-sessions d'orientation visant à permettre aux femmes de prendre une décision satisfaisante en leur faisant reconnaître leur potentiel, afin d'envisager les possibilités que leur offre leur réalité.

Pour information: Denise Plante
Fédération des Associations de
familles monoparentales
288-5224

Lise Tremblay
AFEAS
354-5584

Mado Desforges
Commission scolaire de Chambly
670-3130

Un **merci** particulier à la Fédération des associations des familles monoparentales qui, par le prêt de son ordinateur,

a permis au C.I.A.F.T. de réaliser les 4 derniers numéros du BOUGE sur Macintosh.

Merci à Madeleine Bouvier, directrice générale, à Céline Signori, présidente ainsi qu'à Huguette, Denise, Céline, Lyette et toutes les autres pour vos **collaborations de toutes sortes.**

Evelyne et toute
L'équipe du BOUGE